



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le mardi 20 mai 2014, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente  
Monsieur le conseiller Raymond Dion, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussièrès	Julie Lemieux
Anne Corriveau (Partie de séance)	Rémy Normand (Partie de séance)
Vincent Dufresne	Laurent Proulx (Partie de séance)
Jérémy Ernould	Paul Shoiry (Partie de séance)
Chantal Gilbert	Dominique Tanguay
Anne Guérette	Marie France Trudel
Natacha Jean	Suzanne Verreault
Jonatan Julien	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Patrick Voyer

Sont également présents:

Monsieur André Legault, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Line Trudel, assistante-greffière

Est absente:

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle

### **Ouverture de la séance**

---

À 17 h 03, madame la présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### **CV-2014-0356 Adoption de l'ordre du jour**

---

Le greffier, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, mentionne une modification à l'ordre du jour à l'effet que l'avis de proposition déposé par le conseiller Yvon Bussièrès, relativement à la desserte en transport en commun du secteur du Cégep Garneau, soit inscrit à la page 2 de l'ordre du jour au point 9 (b) et non

au point 9 (a).

Sur la proposition de monsieur le conseiller Vincent Dufresne,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié et l'ordre du jour supplémentaire, tel que rédigé, de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 20 mai 2014.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0357** **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 5 mai 2014**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 5 mai 2014, tel qu'il a été rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 mai 2014 et dépôt du procès-verbal**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 mai 2014 et dépose le procès-verbal.

**Communications écrites au conseil**

---

Dépôt, par monsieur le conseiller Jonatan Julien, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit :

a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commande, pour le mois d'avril 2014;

b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et demandes de paiement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2014 (**Référence : AP2014-285**).

## **Matière nécessitant une consultation publique**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique

## **Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le maire, Régis Labeaume, demande l'autorisation, durant la période d'intervention générale des membres du conseil, de discuter exceptionnellement d'un sujet inscrit à l'ordre de jour, soit : le renouvellement de la convention collective des employés manuels;

En vertu de l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les membres du conseil y consentent unanimement.

## **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt par monsieur Yannick St-Jacques d'un jugement de la Cour des petites créances concernant la réclamation de monsieur André Bérubé.

## **Avis de proposition**

---

Monsieur le conseiller Laurent Proulx quitte définitivement la séance. Il est 19 h 16.

## **Nouvel avis de proposition**

---

Dépôt par monsieur le conseiller Paul Shoiry d'un avis de proposition relatif à une modification à la réglementation, afin de permettre un meilleur encadrement au phénomène de démolition et de construction d'immeubles dans le district de Saint-Louis–Sillery.

## **Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition**

---

### **CV-2014-0358 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 5 mai 2014, relativement à la desserte en transport en commun du secteur du Cégep Garneau - AT2014-070**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel AT2014-070. Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Yvon Bussières, déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Paul Shoiry appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

« Attendu que le 19 août 2013, un nouveau circuit d'autobus, l'express 300 a été mis en service dans le quartier Saint-Sacrement, pour desservir les étudiants du cégep Garneau;

Attendu que le 4 septembre 2013, une trentaine de citoyens se sont présentés à l'assemblée de quartier Saint-Sacrement pour dénoncer la présence de plus de 70 autobus quotidiennement dans ce quartier résidentiel;

Attendu que le 8 janvier 2013, un comité de citoyen du quartier Saint-Sacrement s'est formé pour dénoncer cette situation;

Attendu que le 12 mars 2014, s'est tenu une rencontre d'information et d'échanges avec les citoyens, pour présenter certaines mesures correctives;

Attendu que le 7 avril dernier, un citoyen du secteur Saint-Sacrement a publié dans *Le Soleil*, au nom du groupe de citoyens, une lettre intitulée « *La raison toute croche du RTC* », qui fait ressortir que le service aux étudiants ne peut pas être fait sans égard aux coûts économiques, sociaux et environnementaux qu'ils engendrent.

Attendu que lors de la dernière séance du conseil de l'arrondissement La Cité-Limoilou, les élus ont adopté un règlement sur l'interdiction de circuler et de stationner sur l'avenue Baillargé;

Attendu que le transport en commun devrait aller de pair avec le développement durable;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières, appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est proposé que le conseil de la ville demande :

- 1° au RTC de faire l'embarquement et le débarquement du parcours express 300 sur le chemin Sainte-Foy;
- 2° au RTC de proposer des solutions permanentes au problème de transport d'autobus dans le secteur, dans les plus brefs délais. »

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : madame la conseillère Anne Guerrette, messieurs les conseillers Paul Shoiry et Yvon Bussières

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Chantal Gilbert, Natacha Jean et Jonatan Julien, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Rémy Normand, Dominique Tanguay, Marie France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

En faveur : 3

Contre : 15

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Rejetée à la majorité

Madame la conseillère Anne Corriveau quitte définitivement la séance. Il est 19 h 22.

### **Proposition sans préavis**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Rapports du comité exécutif**

---

### **Matières relevant de la compétence du conseil de la ville**

---

#### **CV-2014-0359** **Prise d'acte du rapport annuel et des états financiers de la *Société municipale d'habitation et de développement Champlain*, pour l'année 2013 - SD2014-001**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Chantal Gilbert,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de prendre acte du rapport annuel et des états financiers de la *Société municipale d'habitation et de développement Champlain* (SOMHADEC) pour l'année 2013, conformément aux exigences de l'article 4.9 des lettres patentes de la *SOMHADEC*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0360** Conclusion d'une entente de partenariat entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec* relativement au déploiement de bornes pour les véhicules électriques et d'une entente entre le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et la Ville de Québec concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques - **AT2013-139** (Abrogée par CE-2014-1143, CV-2014-0561) (CT-AT2013-139) — (Ra-1798)

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une entente de partenariat à intervenir entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec* relativement au déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans le cadre du *Circuit électrique d'Hydro-Québec*, et ce, conditionnellement à l'approbation et à la mise en vigueur de tout règlement d'emprunt relatif à la réalisation de ce projet;
- 2° la conclusion d'une entente à intervenir entre le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et la Ville de Québec concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0361** Conclusion de la convention d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, dont l'objet est d'accorder une aide financière spéciale pour l'année 2014, en vue de la réalisation du festival littéraire *Québec en toutes lettres* - **CU2014-043** (CT-CU2014-043) — (Ra-1798)

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert,

il est résolu d'autoriser la conclusion de la convention d'objectifs et de résultats attendus à intervenir entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relativement au versement d'une subvention de 200 000 \$ pour l'année 2014, en vue de la réalisation du festival littéraire *Québec en toutes lettres*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0362** Conclusion d'un contrat entre la Ville de Québec et madame Luce Pelletier, en vue de la réalisation de quatre repères commémoratifs artistiques dans le cadre du projet du 50<sup>e</sup> anniversaire des quatre sites patrimoniaux déclarés de la Ville de Québec - **CU2014-049** (CT-2252148) — (Ra-1798)

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'un contrat à intervenir entre la Ville de Québec et l'artiste madame Luce Pelletier, en vue de la réalisation de quatre repères commémoratifs artistiques qui seront installés dans les quatre sites patrimoniaux, afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire des quatre sites patrimoniaux déclarés de la ville de Québec, d'une somme de 173 951 \$, excluant les taxes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel et selon les directives et les informations fournies par le Service de la culture de la Ville de Québec;
- 2° la directrice du Service de la culture, madame Rhonda Rioux et le responsable du programme d'art public, monsieur Berri Richard Bergeron, à signer, pour et nom de la Ville, le contrat de réalisation des quatre repères commémoratifs artistiques, joint en annexe audit sommaire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0363** **Abrogation de la résolution CV-2011-0991 relative à la dénomination d'un nouveau centre sportif dans l'arrondissement de Beauport - Proposition d'une nouvelle dénomination de ce même édifice « Centre sportif Marc-Simoneau » - CU2014-051 (Ra-1798)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CV-2011-0991, adoptée le 21 novembre 2011, relative à la dénomination d'un nouveau centre sportif situé au 3490, rue de Cambonne dans l'arrondissement de Beauport;
- 2° de dénommer ce même édifice « Centre sportif Marc-Simoneau » en mémoire de monsieur Marc-Simoneau, conseiller municipal, et ce, en date du 3 mai 2014.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0364** **Affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 2 873 533 du cadastre du Québec et acceptation d'une promesse d'achat présentée par Transdiff inc., à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel Colbert, secteur ouest, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2013-128 (Ra-1798)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jonatan Julien,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'affecter, au domaine privé de la Ville, une partie du lot 2 873 533 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connu sous le numéro de lot 5 442 984 du susdit cadastre;
- 2° d'accepter la promesse d'achat déposée par *Transdiff inc.*, à l'endroit du terrain vague mentionné au paragraphe 1°, situé dans le parc industriel Colbert, secteur ouest, d'une superficie approximative de 9 680 mètres carrés, tel que montré au plan et selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse d'achat d'immeuble jointe en annexes au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser la vente de ce terrain, au prix de 86,11 \$ le mètre carré, pour un montant approximatif de 833 544,80 \$, excluant les taxes, dont 734 131,20 \$ seront imputés au prix d'achat et 99 413,60 \$ seront versés à même la réserve pour parc, terrain de jeux et espace naturel. Un acompte de 83 354,48 \$ a été versé lors de la signature de la promesse d'achat d'immeuble. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 4° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Rémy Normand quitte définitivement la séance. Il est 19 h 26.

**CV-2014-0365 Construction d'une nouvelle rue à l'est de la rue du Curé-Chabot - District électoral Des Monts - Arrondissement de Charlesbourg - DE2014-032 (Abrogée par CV-2015-1121) (CT-DE2014-032) — (Ra-1798)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Vincent Dufresne,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9259-6543 *Québec inc.*, qui implique notamment la construction d'une nouvelle rue à l'est de la rue Curé-Chabot, située dans l'arrondissement de Charlesbourg, sur une longueur de 472 mètres, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser 9259-6543 *Québec inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser 9259-6543 *Québec inc.* à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;



- 4° d'autoriser la conclusion, avec 9259-6543 *Québec inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures, servitudes permanentes d'aqueduc et d'équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 10 900 \$, excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1792);
- 8° de demander au *Comité de toponymie* de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente et de nommer le nouveau bassin de rétention qui sera construit en bordure de cette nouvelle rue.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0366** **Modification au protocole d'entente intervenu entre la Ville de Québec et Construction Michel Daigle inc. en vertu de la résolution CV-2012-0204 concernant le projet Place Cartier phase 1 - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2014-039 (Modifie CV-2012-0204) (Ra-1798)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser le greffier, Me Sylvain Ouellet et la directrice de la Division de l'habitation du Service du développement économique, madame Sonia Ratté à signer, pour et au nom de la Ville, les modifications à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et *Construction Michel Daigle inc.* le 3 octobre 2012, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente de modifications jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0367** **Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et la Fondation les Légendes du Golf, relativement au versement d'une subvention, dans le cadre de la tenue de l'événement Tour des champions Québec de la**

**Professional Golf Association, qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 7 septembre 2014 - DT2014-011 (CT-DT2014-011) — (Ra-1798)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Jonatan Julien,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et la *Fondation Les Légendes du Golf*, relativement au versement d'une subvention de 125 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre d'une étape du circuit *Tour des champions Québec* de la *Professional Golf Association*, qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 7 septembre 2014, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° le versement d'une subvention de 125 000 \$, à la *Fondation Les Légendes du Golf*, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue d'une étape du circuit *Tour des champions Québec* de la *Professional Golf Association*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit projet d'entente.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0368 Modification à l'organigramme de la Direction générale adjointe à la sécurité publique - RH2014-310 (Ra-1798)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jonatan Julien,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'autoriser la modification de l'organigramme de la Direction générale adjointe à la Sécurité publique pour y inclure le Commissariat aux incendies, tel que présenté à l'organigramme joint en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0369 Modification d'un toponyme - District électoral du Cap-aux-Diamants - Arrondissement de La Cité-Limoilou - CU2014-052 (Ra-1799)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Chantal Gilbert,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'autoriser une soirée de consultation publique avec les résidents du quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, en vue de modifier le nom de la « *place de la Gare* » pour la « *place Jean-Pelletier* ».

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Paul Shoiry quitte définitivement la séance. Il est 19 h 28.

**CV-2014-0370** **Demande d'admissibilité concernant le projet de réhabilitation environnementale relatif au lot 1 302 832 du cadastre du Québec, propriété privée située au 127-135, rue Oscar-Drouin, dans le cadre du *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)* - EN2014-012 (Ra-1799)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu :

- 1° d'entériner la demande d'admissibilité concernant le projet de réhabilitation environnementale relatif au lot 1 302 832 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété privée de la compagnie 9256-2677 *Québec inc.*, située au 127-135, rue Oscar-Drouin dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou, dans le cadre du *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*, tel que recommandé par le comité paritaire Ville/MDDEFP du 10 mars 2014 et sous réserve d'une révision des travaux admissibles, afin de s'assurer que le contrat particulier qui devra intervenir exclura les travaux et les dépenses non admissibles;
- 2° de soumettre ce projet privé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, aux fins de vérification et d'acceptation, conformément aux modalités prévues au protocole d'entente relatif au *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0371** **Acquisition, à des fins municipales, d'une partie du lot 1 224 039 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - GI2014-018 (CT-2252455) — (Ra-1799)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'autoriser l'acquisition, à des fins municipales, de *La Fabrique de la Paroisse de la Nativité de Notre-Dame*, d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 224 039 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 37 504,6 mètres carrés, lequel sera ultérieurement connu et désigné sous le numéro 5 477 508 du susdit cadastre, pour une somme de 815 000 \$, excluant les taxes si applicables, tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel et selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe en annexe audit sommaire;
- 2° d'aménager, à ses frais, un accès véhiculaire permettant au vendeur

d'accéder au résidu du lot 1 224 039, demeurant sa propriété (lot projeté 5 477 509), à partir du prolongement du boulevard Armand-Paris, le tout à son entière discrétion, notamment quant à la date de l'aménagement et la nature des matériaux utilisés;

- 3° d'ériger, à ses frais, une clôture le long de la limite sud de la partie du lot 1 224 039 du même cadastre (lot projeté 5 477 508);
- 4° d'effectuer tous les travaux d'installation de conduites d'aqueduc et d'égout dans l'emprise de la rue Wilbrod–Robert jusqu'à la limite sud du résidu du lot 1 224 039, demeurant la propriété du vendeur (lot projeté 5 477 509), le tout à ses frais et à son entière discrétion, notamment quant à la date de réalisation des travaux.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0372 Acquisition, à des fins municipales, des lots 1 479 364 et 1 479 366 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus construit - Arrondissement de La Cité - Limoilou - GI2014-022 (CT-2252339) — (Ra-1799)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Chantal Gilbert,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'acquisition, à des fins municipales, de 9281-3823 *Québec inc.*, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 479 364 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 2 090,3 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit, pour une somme de 665 000 \$, excluant les taxes si applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe en annexe au sommaire décisionnel, et plus spécifiquement la Ville acquière sans garantie légale et en assumant toute la responsabilité environnementale de cet immeuble;
- 2° l'acquisition, de monsieur Jean-Claude Veilleux, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 479 366 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 785 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit, pour une somme de 60 000 \$, excluant les taxes si applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe en annexe audit sommaire, et plus spécifiquement la Ville acquière sans garantie légale et en assumant toute la responsabilité environnementale de cet immeuble;
- 3° conditionnellement à ces acquisitions, le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition des bâtiments dont le coût est estimé à 260 000 \$, excluant les taxes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0373 Abrogation de la résolution CM–2000–1485 de l'ex-Ville de Québec - Adoption de la Politique d'acquisition d'archives privées - GA2014-003 (Ra-1799)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert,

il est résolu d'adopter la *Politique d'acquisition d'archives privées*, jointe en annexe au sommaire décisionnel GA2014–003, afin de remplacer celle adoptée par la résolution CM–2000–1485 du conseil municipal de l'ex-Ville de Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2014-0374** **Modification de la résolution CV-2013-0597, relative à la nomination par intérim de madame Sonia Ratté (ID. 004108) à titre de directrice du Service du développement économique - RH2014-345 (Modifie CV-2013-0597) (CT-RH2014-345) — (Ra-1799)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jonatan Julien,

appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert,

il est résolu de modifier la résolution CV–2013–0597, adoptée le 2 juillet 2013, relative à la nomination par intérim de madame Sonia Ratté (ID. 004108) à titre de directrice du Service du développement économique, en remplaçant les conditions de sa rémunération par son affectation selon la classe DS1 avec sécurité d'emploi (114 470 \$ - échelle 2012), et ce, rétroactivement au 3 juillet 2013, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2014-0375** **Retraite de monsieur Alain A. Thériault (ID. 003082), directeur général adjoint à la Ville de Québec, le 1<sup>er</sup> juin 2014 - RH2014-346 (Ra-1799)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jonatan Julien,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de prendre acte de la retraite de monsieur Alain A. Thériault (ID. 003082), directeur général adjoint à la Ville de Québec, le 1<sup>er</sup> juin 2014.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2014-0376** **Désignation de membres au comité de retraite des Régimes de retraite de la Ville de Québec - RH2014-361 (Ra-1799)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jonatan Julien,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu :

- 1° de mettre fin au mandat actuel de monsieur Yves Courchesne, représentant de l'employeur au sein des *Comités de retraite*, le 23 mai 2014;
- 2° de désigner monsieur Jean Mignault, à titre de représentant désigné de l'employeur au sein du *Comité de retraite du personnel professionnel*, à compter du 24 mai 2014 jusqu'au 31 décembre 2014;
- 3° de désigner monsieur Danny Prévost, à titre de représentant désigné de l'employeur au sein des *Comités de retraite* suivants, à compter du 24 mai 2014 jusqu'au 31 décembre 2014;
  - *comité de retraite des cadres de la Ville de Québec*;
  - *comité de retraite des policiers et policières de la Ville de Québec*;
  - *comité de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec*;
  - *comité de retraite des employés manuels de la Ville de Québec*;
  - *comité de retraite des pompiers de la Ville de Québec*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0377** **Démission de monsieur Yves Courchesne (ID. 014589), trésorier et directeur du Service des finances - RH2014-369 (Ra-1799)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jonatan Julien,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de prendre acte de la démission de monsieur Yves Courchesne (ID. 014589) du poste de trésorier et directeur du Service des finances, classe DS1 (poste n° 15706) et de l'ensemble des commissions et comités sur lesquels il siégeait, avec effet à la fin de la journée du 23 mai 2014.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0378** **Approbation du contrat liant la Ville de Québec et madame Chantal Pineault (ID. 025543), à titre de trésorière et directrice du Service des finances - RH2014-397 (CT-RH2014-397) — (Ra-1800)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jonatan Julien,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat individuel de travail entre la Ville de Québec et madame Chantal Pineault (ID. 025543) pour agir à titre de trésorière et directrice du Service des finances (poste 15706), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat individuel de travail joint en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume et de monsieur le conseiller Laurent Proulx, monsieur le conseiller Steeve Verret, proposera, au nom de monsieur le maire, les sommaires décisionnels AT2014-020 à AT2014-047 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 21 mai 2014.

### **Matières à soumettre au conseil d'agglomération**

---

**CV-2014-0379** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, une demande de prolongation de délai, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pour l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé et pour l'adoption du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec, afin de le rendre conforme au *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* - AT2014-020 (Ra-1798)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de prolonger, jusqu'au mois de juillet 2016, le délai pour l'adoption de son schéma d'aménagement et de développement révisé et pour l'adoption du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin de le rendre conforme au *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la présidente Geneviève Hamelin quitte temporairement son siège et monsieur le conseiller Raymond Dion, vice-président, la remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 32.

**CV-2014-0380** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison des habits de combat d'incendie - Années 2014 à 2016 (VQ-46592) - AP2014-264 (CT-2252183) — (Ra-1798)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Aéro-Feu ltée*, d'un contrat pour la fourniture et la livraison des habits de

combat d'incendie, pour les années 2014 à 2016, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-46592 et aux prix unitaires négociés de sa soumission du 27 mars 2014, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2015 et 2016 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0381** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relativement au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'été de Québec*, en 2014 - DT2014-019 (CT-DT2014-019) — (Ra-1798)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relativement au versement d'une subvention de 325 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'été de Québec*, en 2014, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° le versement, à *Festival d'été international de Québec inc.*, d'une subvention de 325 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'été de Québec*, en 2014, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit projet d'entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0382** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement paysager à l'intérieur des emprises de rues du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que des espaces publics d'intérêt collectif et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 887 - AT2014-016 (Ra-1798)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement paysager à l'intérieur des emprises de rues du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que des espaces publics d'intérêt collectif et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 887.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CV-2014-0383** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2014 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 873 - Appropriation de 720 000 \$ au fonds général de l'agglomération - DE2013-130 (Ra-1798)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2014 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 873;
- 2° l'appropriation de 720 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 873. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0384** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de modernisation et d'amélioration du Centre de tri des matières recyclables et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés. R.A.V.Q. 882 - TP2014-002 (Ra-1798)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Jonatan Julien,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de modernisation et d'amélioration du Centre de tri des matières recyclables et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*. R.A.V.Q. 882.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0385** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le Réseau de transport de la Capitale, relative à l'implantation d'un système de mesures préférentielles pour autobus aux feux de circulation - AT2014-047 (Ra-1799)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et le *Réseau de transport de la Capitale*, relative à l'implantation d'un système de priorité pour autobus aux carrefours munis de feux de circulation, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0386** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de services pour l'achat de divers services postaux jusqu'au 31 décembre 2015 (Dossier 46810) - AP2014-274 (Ra-1799)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jonatan Julien,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, au Services des approvisionnements, de dépenser, chez *Postes Canada*, en vue de l'achat de divers services postaux jusqu'au 31 décembre 2015, selon les besoins, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2015 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0387** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la formation de comités de sélection pour l'adjudication de contrats de services professionnels - AP2014-300 (Ra-1799)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jonatan Julien,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la formation de comités de sélection pour les appels d'offres de services professionnels mentionnés en annexe au sommaire décisionnel et la nomination des membres de ces comités, à partir de la liste préparée par le Service des approvisionnements.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0388** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de contrats de dépenses supérieures à 100 000 \$ dans le cadre d'*Expo Québec*, édition 2014 - EX2014-006 (CT-EX2014-006) — (Ra-1799)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Vincent Dufresne,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de contrats de dépenses de nature commerciale d'*ExpoCité*, supérieures

à 100 000 \$, dans le cadre d'*Expo Québec*, édition 2014, selon la liste jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0389** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications à la réglementation sur la circulation et le stationnement sur le réseau artériel concernant le boulevard René-Lévesque Ouest - District électoral du Cap-aux-Diamants - Arrondissement de La Cité-Limoilou - A1GT2014-083 (Ra-1799)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications suivantes à la réglementation sur la circulation et le stationnement :

- boulevard René-Lévesque Ouest, côté nord :

à partir d'un point situé à 87,5 mètres à l'ouest de l'avenue Cartier, en direction ouest sur une distance de 6 mètres, remplacer :

« Stationnement 90 minutes de 9 h à 17 h du lundi au vendredi excepté détenteur d'un permis de stationnement de la zone 7 »

par

« Stationnement 30 minutes de 9 h à 17 h du lundi au samedi »

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0390** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien des infrastructures reliées au traitement et à la distribution de l'eau potable ainsi qu'à l'épuration et au transport des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 897 - TP2014-017 (Ra-1799)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien des infrastructures reliées au traitement et à la distribution de l'eau potable ainsi qu'à l'épuration et au transport des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 897.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0391** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement, R.A.V.Q. 903 - A1GT2014-091 (Ra-1799)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement*, R.A.V.Q. 903.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

---

**CV-2014-0392** **Autorisation pour le virement d'une somme du poste *Contingent de proximité* vers l'activité de brigade scolaire du budget de fonctionnement - Arrondissement de Charlesbourg - A4GT2014-058 (CT-A4GT2014-058) — (Ra-1799)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Vincent Dufresne,

il est résolu d'autoriser le virement d'une somme de 29 000 \$ du poste *Contingent de proximité* vers l'activité 2310100 - *Brigade scolaire* du budget de fonctionnement de l'Arrondissement de Charlesbourg, afin d'offrir le service de brigade pour l'été 2014.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la présidente Geneviève Hamelin reprend son siège. Il est 19 h 39.

**CV-2014-0393** **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg - Engagement de crédit relatif à la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et *Troubadours et Saltimbanques* quant au versement, par la Ville de Québec, d'une somme à titre de compensation pour chacune des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, afin de réaliser la planification, la gestion et l'animation régulière, par l'organisme, du kiosque à musique sis au parc de la Commune sur le territoire de**

**l'arrondissement de Charlesbourg - A4LS2014-025 (C.T. 2251293) — (Ra-1799)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Vincent Dufresne,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg à engager le crédit de la Ville relativement à la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et *Troubadours et Saltimbanques* quant au versement, par la Ville de Québec, d'une somme à titre de compensation pour chacune des années 2014–2015, 2015–2016 et 2016–2017, afin de réaliser la planification, la gestion et l'animation régulière, par l'organisme, du kiosque à musique sis au parc de la Commune sur le territoire de l'arrondissement de Charlesbourg, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2015 à 2017 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0394 Appropriation d'une somme à même le fonds pour parc, terrain de jeux et espace naturel de la Ville de Québec pour compléter les aménagements du site d'hébertisme aérien du parc Chauveau - A2LS2014-018 (CT-A2LS2014-018) — (Ra-1800)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Natacha Jean,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approprier une somme de 50 000 \$ à même le Fonds pour parc, terrain de jeux et espace vert de la Ville de Québec en vue de compléter les aménagements du site d'hébertisme aérien du parc Chauveau (pour l'ensemble de la Ville).

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0395 Approbation du renouvellement de la convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec 2011-2018 et approbation d'une entente particulière au sujet des griefs sur les contrats forfaitaires et les horaires particuliers - RH2014-401 (CT-RH2014-401) — (Ra-1800)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jonatan Julien,

il est résolu :

- 1° d'approuver le renouvellement de la *Convention collective des employés manuels de la Ville de Québec*, pour les années 2011-2018, incluant les modifications au régime de retraite, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les documents joints en annexe au sommaire décisionnel;

- 2° d'approuver l'entente particulière au sujet des griefs sur les contrats forfaitaires et les horaires particuliers;
- 3° de mandater le Service des ressources humaines pour qu'il modifie la *Convention collective des employés manuels de la Ville de Québec*, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire et aux documents qui y sont joints.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Avis de motion et projet de règlement**

---

**AM-2014-0396** **Avis de motion relatif au Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures municipales dans certains parcs industriels et certaines zones industrielles ou commerciales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2150 - DE2013-125 (Ra-1798)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jonatan Julien qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales de surface, aériennes et souterraines, requis dans certains parcs industriels et certaines zones industrielles ou commerciales ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que le versement des contributions financières de la ville auxdits travaux et l'acquisition d'immeubles ou de servitudes à des fins municipales, le cas échéant.

Ce règlement prévoit une dépense de 944 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, le versement de contributions financières et l'acquisition d'immeubles ou de servitudes ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2014-0397** **Appropriation de 94 400 \$ au fonds général de la Ville - DE2013-125 (Ra-1798)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jonatan Julien,

appuyée par madame la conseillère Natacha Jean,

il est résolu d'approprier 94 400 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 2150. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

**AM-2014-0398** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de construction d'une passerelle piétonnière sur la rivière Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2169 - AT2014-062 (Ra-1798)*

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natacha Jean qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement ordonnant des travaux de construction d'une passerelle piétonnière sur la rivière Saint-Charles afin de relier le quartier Saint-Sauveur à la rue Bourdages et l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel d'appoint y afférents de même que l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins municipales.

Ce règlement prévoit une dépense de 472 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel d'appoint et l'acquisition des immeubles et de servitudes ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2014-0399** *Appropriation de 47 200 \$ au fonds général de la Ville - AT2014-062 (Ra-1798)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Natacha Jean,

appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert,

il est résolu d'approprier 47 200 \$ au fonds général de la ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2169. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2014-0400** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement paysager à l'intérieur des emprises de rues et des espaces publics relevant de la compétence de proximité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2175 - AT2014-015 (Ra-1798)*

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lemieux qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement paysager à l'intérieur de diverses emprises de rues et de certains espaces publics relevant de la compétence de proximité.

Ce règlement prévoit une dépense de 378 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2014-0401** *Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation d'une partie de l'Entente de développement culturel 2012–2015 entre la Ville et la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et le ministre de la Culture et des Communications et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2176 - AT2014-061 (Ra-1798)*

---

Avis de motion est donnée par madame la conseillère Julie Lemieux qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 1 300 000 \$ pour les fins de la réalisation d'une partie de l'entente de développement culturel 2012–2015 entre la ville et la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et le ministre de la Culture et des Communications.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense ainsi autorisée remboursable sur une période de cinq ans.

La totalité de la dépense et de l'emprunt, soit 1 300 000 \$ est assumée par le gouvernement du Québec.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2014-0402** *Appropriation de 130 000 \$ au fonds général de la Ville - AT2014-061 (Ra-1798)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert,

il est résolu d'approprier un montant de 130 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2176. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité



**AM-2014-0403** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement de parcs et de jardins communautaires ainsi que de mécanique dans divers pavillons de services situés dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2196 - A6LS2014-026 (Ra-1798)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Légaré qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement de parcs et de jardins communautaires ainsi que de mécanique dans divers pavillons de services situés dans l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles de même que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 544 500 \$ pour les travaux et l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

#### **Adoption des règlements**

---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

**CV-2014-0404** *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Montcalm pour l'exercice financier 2014, R.V.Q. 2132 - DE2014-034 (Ra-1796)*

---

Sur la proposition madame la conseillère Chantal Gilbert,

de appuyée par madame la conseillère Anne Guérette,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Montcalm pour l'exercice financier 2014, R.V.Q. 2132.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0405** *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux murs de soutènement, R.V.Q. 2186 - AT2014-057 (Ra-1796)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux murs de soutènement*, R.V.Q. 2186.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0406** *Règlement sur des travaux de réaménagement des parcs Saint-Pierre et Bon-Pasteur situés dans l'arrondissement de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2187 - **A4LS2014-009** (Ra-1796)

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Vincent Dufresne,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réaménagement des parcs Saint-Pierre et Bon-Pasteur situés dans l'arrondissement de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2187.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2014-0407** *Règlement modifiant le règlement sur la réalisation de la phase II des travaux du Complexe sportif Giffard et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2194 - **LS2014-025** (Ra-1796)

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation de la phase II des travaux du Complexe sportif Giffard et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2194.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

## **Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention générale des membres du conseil est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la présidente déclare la séance close à 19 h 52.

Geneviève Hamelin  
Présidente

Sylvain Ouellet  
Greffier

Raymond Dion  
Vice-président

SO/cs